

Les autorités administratives indépendantes sont répandues depuis longtemps aux Etats-Unis et en France, pour ne citer que deux systèmes juridiques très différents qui les ont vues prospérer. En Suisse, quelques-unes d'entre elles, comme la Commission fédérale de la concurrence ou l'Autorité indépendante de plainte en matière de radio et de télévision, font partie du paysage administratif depuis plusieurs dizaines d'années. Mais l'engouement que suscite la figure de l'autorité administrative indépendante et son implantation dans des secteurs de plus en plus larges de l'administration publique sont relativement récents dans notre pays, notamment avec la réforme de l'administration engagée sur le plan fédéral depuis la fin des années 90. Face à l'enthousiasme pour cette forme d'organisation administrative, il est utile d'étudier les enjeux juridiques du développement de ces autorités en Suisse.

Cet ouvrage présente, dans cette perspective, après une analyse globale du phénomène, les diverses formes d'autorités indépendantes : autorités de régulation, instances d'arbitrage, organes d'exécution de certaines tâches publiques, sans oublier les autorités indépendantes établies au niveau cantonal. Il traite également des thèmes aussi délicats qu'importants de la responsabilité de ces autorités, de leur contrôle et de leur indépendance réelle tant vis-à-vis des autorités politiques que vis-à-vis de ceux sur lesquels s'étend leur compétence.